



LA STATISTIQUE CRIMINELLE ENVIRONNEMENTALE.

INTÉRÊT ET ENJEUX D'UN OUTIL EN CONSTRUCTION

ALEXIA JONCKHEERE

DO CRIMINOLOGIE

INSTITUT NATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET DE CRIMINOLOGIE



PLAN

Introduction

1. L'intérêt des chiffres
2. Etat de la situation: de quelles données disposons-nous ?
3. Enjeux d'un outil en construction

Conclusion



INTRODUCTION

Les **statistiques**, un outil de mesure d'un phénomène social dont on cherche à construire une représentation.

La **statistique criminelle environnementale**, un ensemble de données numériques relatives à la pénalité environnementale, autrement dit au processus par lequel des autorités publiques punissent des comportements considérés comme socialement problématiques, en ce qu'ils portent atteinte à l'environnement et notamment à la biodiversité.

L'action répressive est ici envisagée dans sa double dimension : **répression pénale et administrative**.

Seules des **données partielles** existent en Belgique, sans qu'elles ne soient articulées dans un ensemble cohérent.

LES CHIFFRES DU CRIME... POURQUOI ?

COMPRENDRE UN PHÉNOMÈNE, SA DISTRIBUTION DANS LE TEMPS, SUR UN TERRITOIRE...

DOCUMENTER L'ACTIVITÉ DES AUTORITÉS RÉPRESSIVES, LEURS PRIORITÉS, LEURS RÉACTIVITÉS...

MESURER L'AMPLEUR DE LA RÉACTION, À TRAVERS NOTAMMENT LES SANCTIONS PRONONCÉES... ET ÉTUDIER SES EFFETS...

PILOTER UNE ORGANISATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES, UNE POLITIQUE CRIMINELLE...

DÉCRET DU 6 MAI 2019 RELATIF À LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE (VIG. 1ER JUILLET 2022)

LA STRATÉGIE WALLONNE DE POLITIQUE RÉPRESSIVE ENVIRONNEMENTALE



Stratégie wallonne de
politique répressive
environnementale
2021-2025



LE FICHIER CENTRAL DE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Annexe à la circulaire ministérielle du ... (date) relative à l'extrait du fichier central en vue de l'acquisition, l'adoption ou l'achat d'un animal conformément à l'article D. 344 du Livre Ier du Code de l'Environnement et à l'article 45 du Code Wallon du Bien-Être Animal

Logo de la Commune (Lieu), le (date)

Adresse ...
Numéro de contact ...
E-mail ...
Numéro de téléphone ...

Extrait du Fichier Central Délinquance Environnementale

Finalité de l'extrait : vérification de l'absence d'interdiction de détention d'un animal ou retrait de permis de détention d'un animal.*

Cet extrait de fichier central concerne :

Nom	
Prénoms	
Numéro de registre national	
Domicile	

Contenu du fichier central de la délinquance environnementale de la personne identifiée ci-dessus, en ce qui concerne exclusivement l'interdiction de détention d'un animal ou le retrait de permis de détention d'un animal :

Retrait du permis de détention :	Oui / non*	En cas de retrait du permis de détention veuillez compléter les informations suivantes : Date du retrait du permis de détention : Durée du retrait du permis de détention :
Interdiction de détention :	Oui / non*	En cas d'interdiction de détention veuillez compléter les informations suivantes : Espèce(s) concernée(s) : Nombre d'animaux concernés : Date du prononcé de l'interdiction de détention : Durée de l'interdiction de détention :

*Biffez la mention inutile

Certifié conforme à ce qui est indiqué sur le fichier central,
Délivré à : (lieu), le (date).

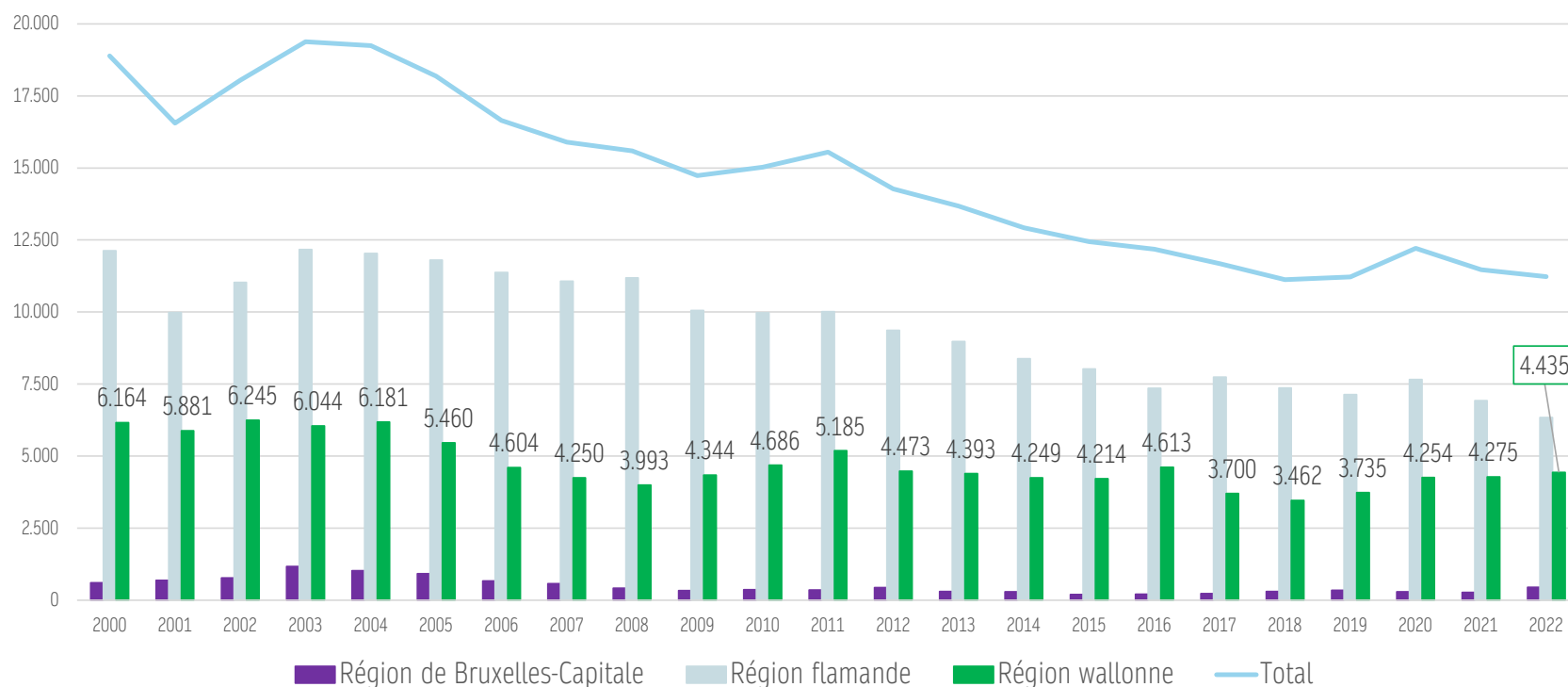
(Sceau de la commune et signature du Bourgmestre ou de son délégué).

Toute falsification du présent document constitue un délit et est passible des peines prévues par le Code pénal.

Les dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel sont d'application pour les données du Fichier Central de la Délinquance Environnementale.

STATISTIQUES POLICIERES DE CRIMINALITÉ

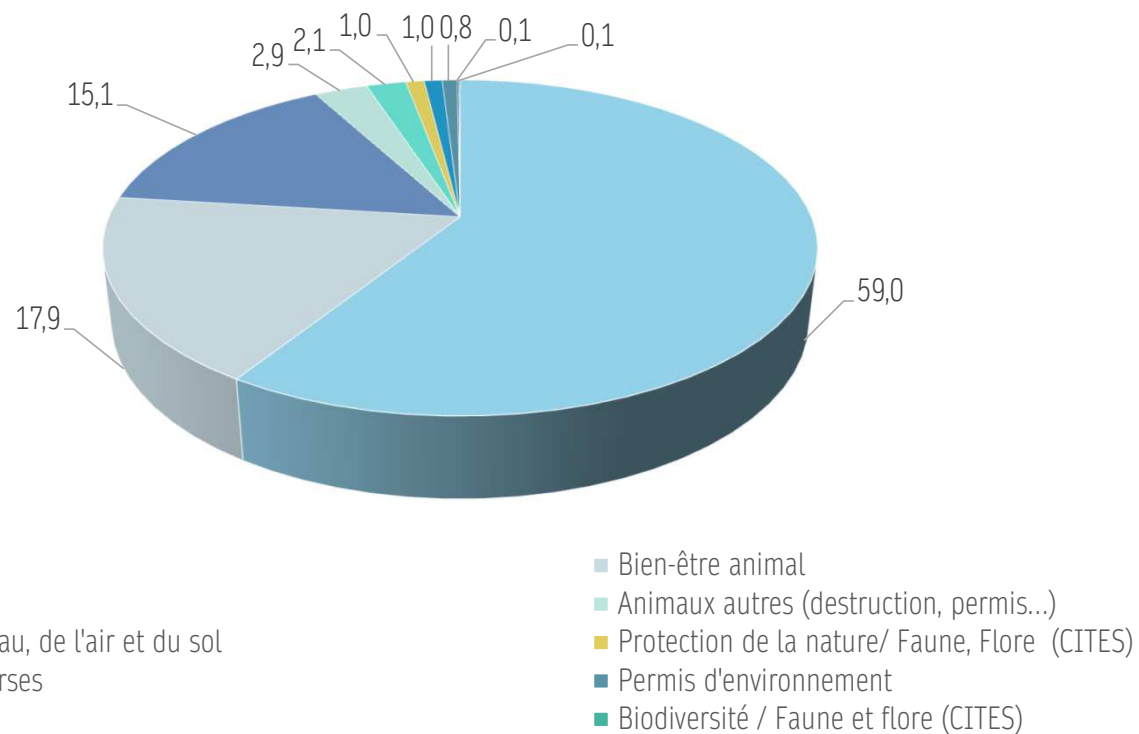
NOMBRE ANNUEL DE FAITS ENREGISTRÉS PAR LES SERVICES DE POLICE EN MATIÈRE D'«ENVIRONNEMENT»
(CATÉGORIE PRINCIPALE), PAR RÉGION



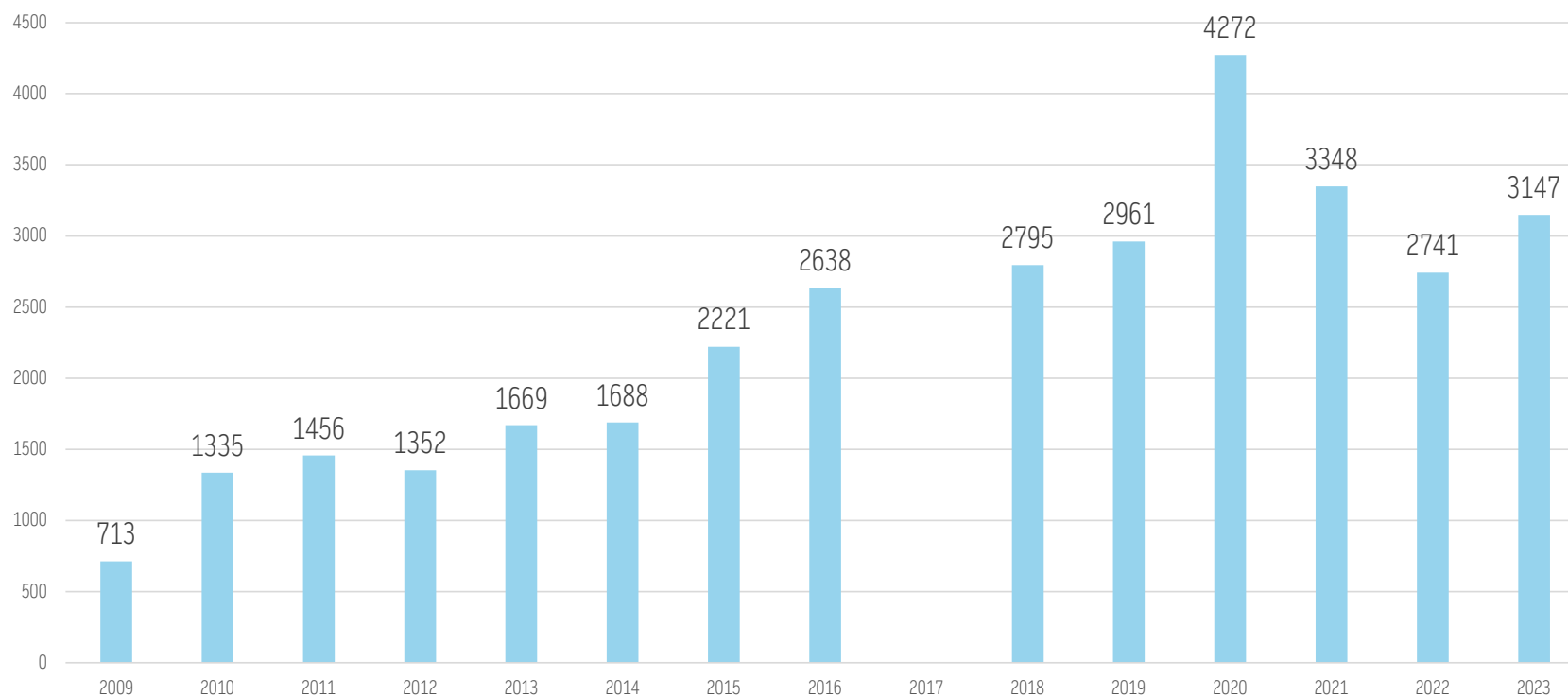
Source des données : Information policière et ICT | Police fédérale
 Traitement des données : A. Jonckheere, DO Criminologie, INCC

STATISTIQUES POLICIERES DE CRIMINALITÉ

NOMBRE DE FAITS ENREGISTRÉS PAR LES SERVICES DE POLICE EN MATIÈRE D'«ENVIRONNEMENT» (CATÉGORIE PRINCIPALE), EN RÉGION WALLONNE (ANNÉE 2022)



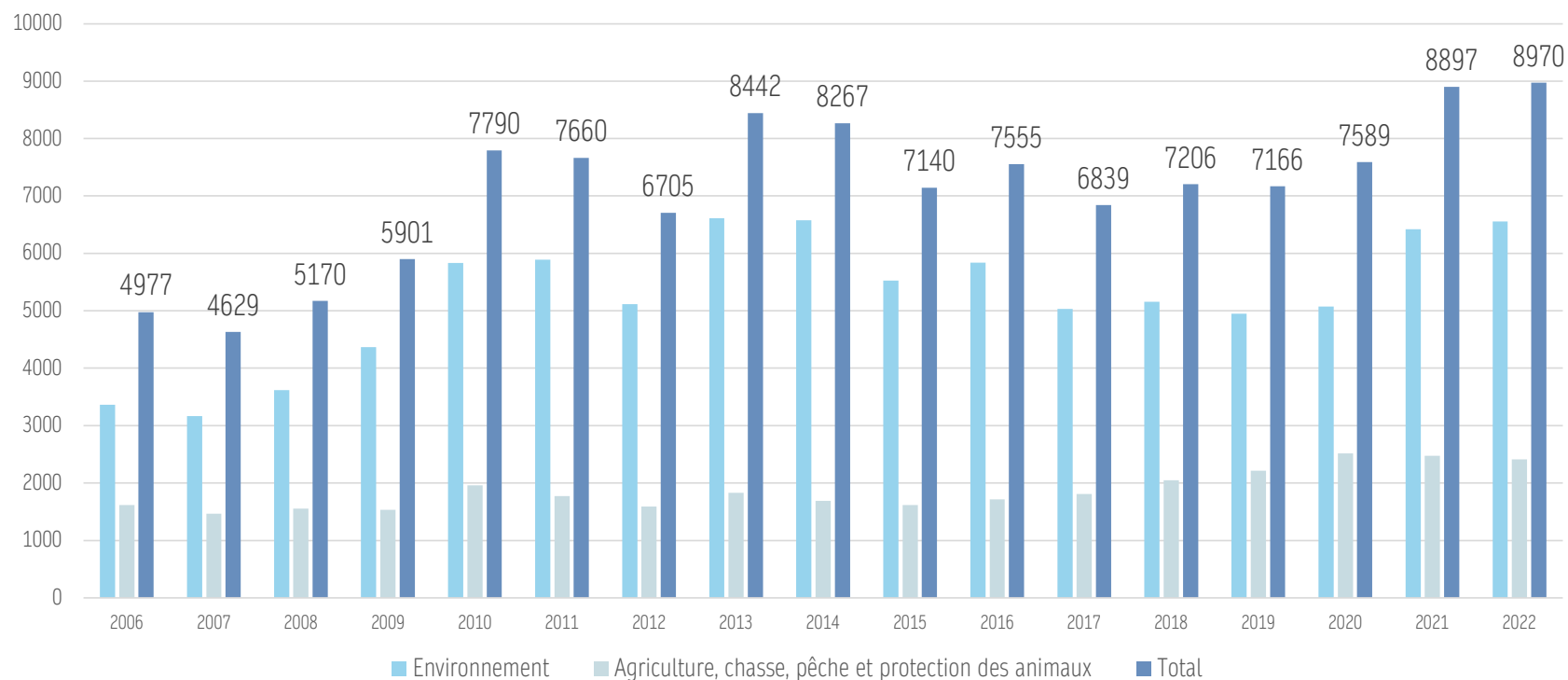
NOMBRE ANNUEL DE PROCÈS-VERBAUX DRESSÉS PAR DES AGENTS DU SPW ARNE



Sources des données : 2009-2016 (L. Boquet, 2018 : 128) - 2018-2022 (L. Boquet, *source interne*, 2024)

STATISTIQUE ANNUELLE DES PARQUETS CORRECTIONNELS ET DU PARQUET FÉDÉRAL

FLUX ANNUEL D'ENTRÉE DES AFFAIRES « ENVIRONNEMENT » EN RW



Source des données : La statistique annuelle du ministère public, Bureau Analyse Statistique du Service d'appui des Procureurs généraux
 Traitement des données : A. Jonckheere, DO Criminologie, INCC

LES STATISTIQUES DES CONDAMNATIONS

NOMBRE DE PEINES PRINCIPALES PRONONCÉES DE 1994 À 2000 EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

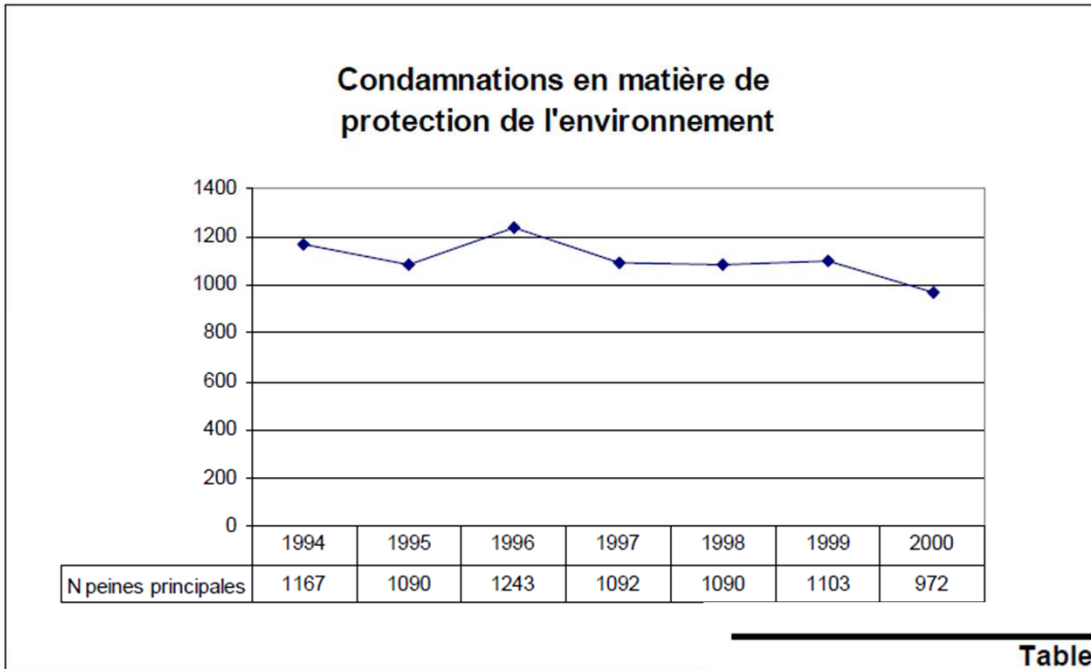


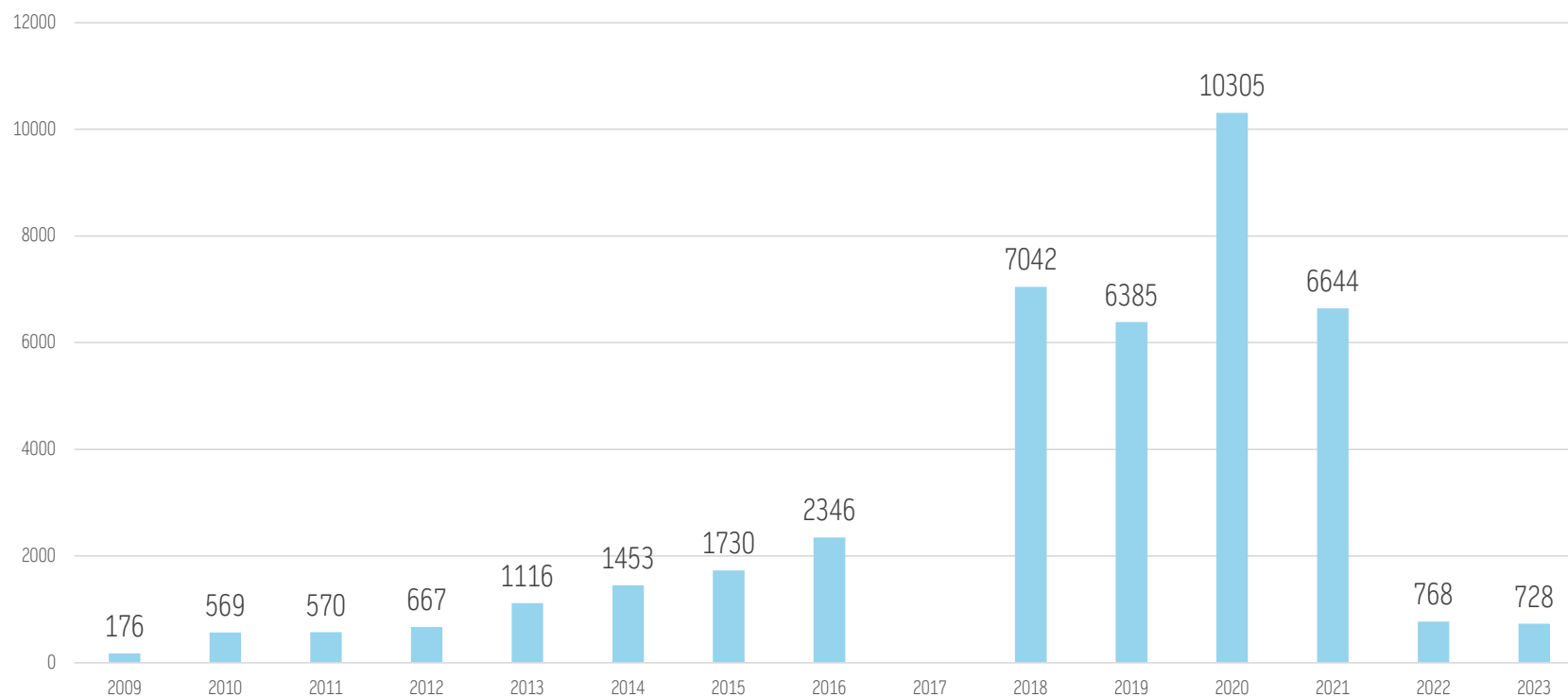
Tableau 3 : Protection de l'environnement*
Evolution des peines principales par ressort de cour d'appel

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Anvers	524	433	459	472	410	417	393
Gand	356	319	453	343	370	381	317
Bruxelles	50	78	50	50	55	68	84
Liège	205	216	230	194	188	191	124
Mons	32	40	50	33	66	46	52

*avec ou sans concours avec d'autres infractions

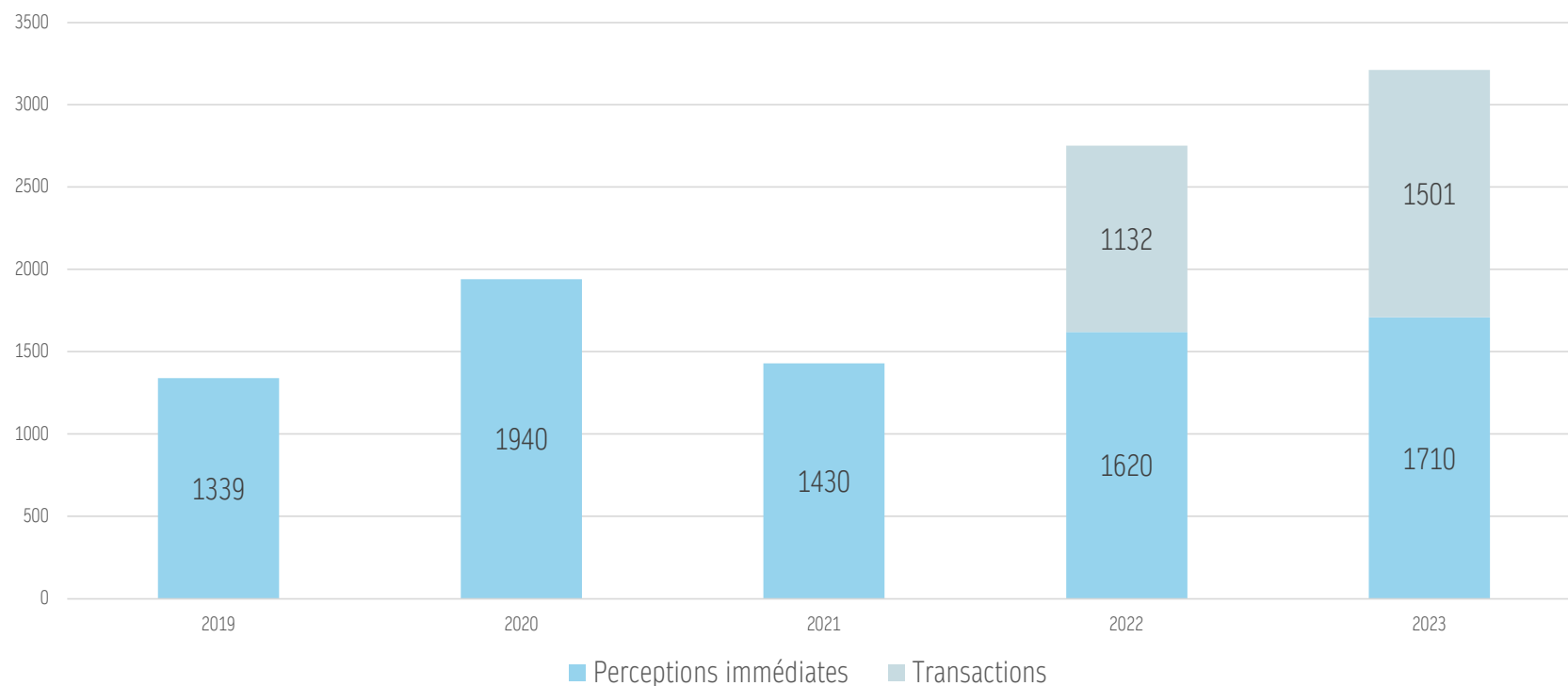
Source : S. Deltenre (2002)

NOMBRE DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES DÉCIDÉES PAR LE SFS DU SPW ARNE

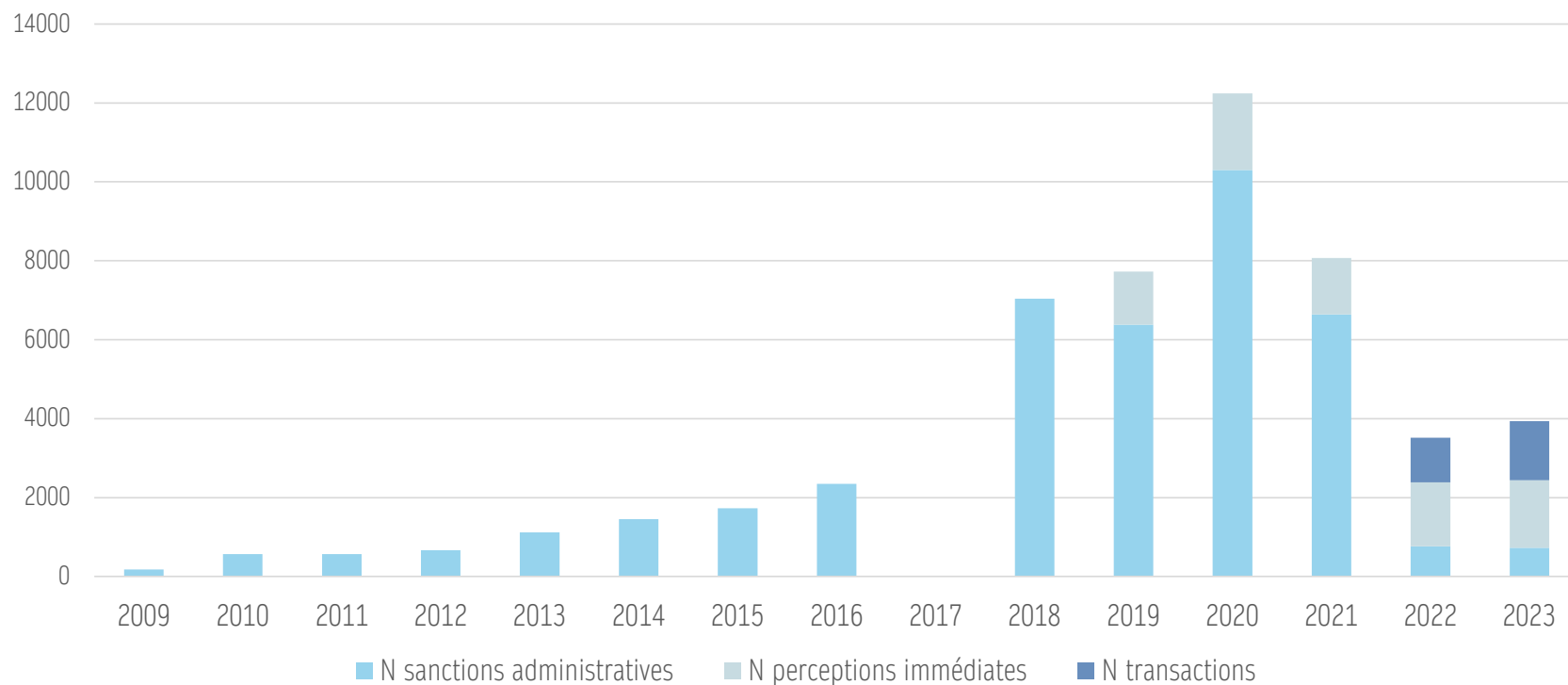


Sources des données : 2009-2016 (L. Boquet, 2018 : 357) - 2018-2022 (L. Boquet, *document interne* 28/9/2023)

NOMBRE DE PERCEPTIONS IMMÉDIATES ET DE TRANSACTIONS DÉCIDÉES AU SEIN DU SPW ARNE



LA RÉPRESSION ADMINISTRATIVE DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DU SPW ARNE



SYNTHÈSE

Il existe des données. MAIS... :

- elles sont disséminées tout au long du processus répressif
- Fiabilité et validité douteuses pour certaines (problème en termes d'uniformité et d'exhaustivité dans les enregistrements, de contrôle, d'actualisation, de documentation, etc.)
 - Absence d'articulation des BDD entre elles
 - Exploitation partielle des données enregistrées
 - Une transparence de l'information limitée

LE DÉCRET DU 6 MAI 2019: 1^{ER} JALON VERS UNE STATISTIQUE CRIMINELLE INTÉGRÉE ?

- ❖ Concertation nécessaire avec les producteurs de données
- ❖ Concertation organisée par le décret du 6 mai 2019, à travers notamment:
 - la plate-forme de concertation « Parquet-UVCW, services de police-SPW ARNE »
 - la plate-forme wallonne de politique criminelle et de sécurité
- ❖ Quelques avancées : un protocole de collaboration avec les communes, la COL 09/2023 sur les priorités en matière de politique criminelle environnementale, la note de politique criminelle du Collège des PG du 23/11/2023



23/11/2023
E2023-00429



23/11/2023
E2023-00429

CIRCULAIRE COL 09/2023
CIRCULAIRE COMMUNE DU MINISTRE DE LA JUSTICE, DU COLLÈGE DES
PROCUREURS GÉNÉRAUX ET DU MINISTRE-PRÉSIDENT WALLON COMPÉTENT EN
MATIÈRE DE JUSTICE – PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUE CRIMINELLE DU
GOUVERNEMENT WALLON
RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

TABLE DES MATIÈRES

1.	FONDEMENT JURIDIQUE ET MISE EN ŒUVRE
2.	LE CONTEXTE
2.1.	LE PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ (PNS)
2.2.	LA NOTE CADRE DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE (NCSI)
2.3.	LA STRATÉGIE WALLONNE DE POLITIQUE RÉPRESSIVE ENVIRONNEMENTALE 2021-2025
3.	LES RELATIONS RW/MINISTÈRE PUBLIC EN MATIÈRE DE CRIMINALITÉ ORGANISÉE :
4.	LES RELATIONS RW/MINISTÈRE PUBLIC DANS LE DOMAINE DES DÉLITS ENVIRONNEMENTAUX : ...
5.	LES RELATIONS RW /MINISTÈRE PUBLIC DANS LE DOMAINE DES INCIULTÉS ENVIRONNEMENTALES DE LA PETITE DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE OU DE LA NÉGLIGENCE ANIMALE :
6.	EVALUATION
7.	CONCLUSIONS
8.	ENTRÉE EN VIGUEUR



**NOTE DE POLITIQUE CRIMINELLE DU COLLÈGE DES PROCUREURS GÉNÉRAUX
EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, EN DROIT DE L'URBANISME ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AINSI QU'EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL
EN RÉGION WALLONNE**

I. INTRODUCTION

La présente note de priorités est le fruit d'une concertation préalable entre :

- > les représentants des parquets généraux de Bruxelles (pour ce qui concerne l'arrondissement judiciaire de Nivelles), Liège et Mons,
- > les représentants de l'ensemble des parquets d'instance situés en Région wallonne.

Le Service public de Wallonie (« SPW ») est informé du contenu de la présente note de priorités, en la personne du directeur général de la direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, et du directeur général de la direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie.

Elle a pour objectif de définir la politique criminelle qui sera conduite par les parquets d'instance situés sur le territoire de la Région wallonne dans les domaines relevant du droit de l'environnement, du droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dans les matières régionalisées.

Une précédente note avait été approuvée par le Collège des procureurs généraux le 20 juin 2013. Il est apparu nécessaire, dix ans plus tard, de mettre à jour cette note de politique criminelle. En effet, depuis lors le CHATUP a été supprimé et remplacé par le CoDT, et la partie VIII du code wallon de l'environnement a été remplacée par le décret du 6 mai 2019 qui notamment a singulièrement élargi les éléments constitutifs des infractions de première catégorie. Seules ne peuvent faire l'objet de sanctions pénales et donner pouvoir à l'exécutif pour établir une liste d'infractions "déclassées" qui, quant à elles, ne peuvent être sanctionnées que de façon administrative.

En outre, depuis l'établissement de la précédente note, le bien-être animal a été régionalisé.

La détermination de critères de priorités pour les crimes et délits environnementaux les plus graves ne signifie pas que les infractions ne relevant pas de cette catégorie ne relèveront plus l'attention des parquets d'instance, ne feront plus l'objet de constatations ou feront l'objet d'un traitement sans poursuites pénales.

Chaque parquet d'instance appréciera, en fonction des éléments de politique criminelle mis en place au sein de son arrondissement, l'opportunité d'exercer l'action publique à l'endroit de toute agression à l'environnement qui lui sera dénoncée.

Lorsque l'administration rédige un procès-verbal relatif à une ou plusieurs infractions visées à la présente note, elle y fait clairement mention, s'il est, de l'urgence à donner une suite

QUELQUES ENJEUX RELATIFS À LA PRODUCTION ET À LA DIFFUSION DE STATISTIQUES

TENIR COMPTE DU MÉTIER

MUTUALISER LES DONNÉES – DÉCLOISONNER LES SERVICES

TRANSPARENCE DES DONNÉES : ACTUALISATION, VÉRIFICATION ET
CONTEXTUALISATION NÉCESSAIRES

AUX CÔTÉS DES DONNÉES ADMINISTRATIVES : IMPORTANCE DES DONNÉES
ISSUES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES ASSOCIATIONS
ENVIRONNEMENTALES



A word cloud of terms related to law, environment, and data. The most prominent words are 'Fichier', 'Répression', 'Statistiques', 'Environnement', 'Bases', 'Fonctionnaire', 'Biodiversité', 'Parquet', 'données', 'crimes', 'Police', 'Déchets', 'sanctionneur', 'Pénale', 'Stratégie', 'Transparence', 'Sanctions', 'Peines', 'administrative', and 'criminelle'. The words are in various shades of green and blue, with different font sizes and orientations.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

ALEXIA JONCKHEERE
ALEXIA.JONCKHEERE@JUST.FGOV.BE | INCC, DO CRIMINOLOGIE